

POLITIQUE D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bien que certains de nos services soient accessibles sans adhésion, devenir membre de la Maison de la Famille Rive-Sud, c'est poser un geste de solidarité.

C'est aussi :

- Accéder à certaines activités en priorité
- Bénéficier de tarifs réduits sur certaines offres
- Soutenir notre mission auprès des familles
- Participer activement à la vie associative

L'adhésion est valable pour une durée d'un an et couvre tous les membres d'une même famille. Elle est non remboursable et se renouvelle automatiquement chaque année. Quelques semaines avant le renouvellement, vous recevrez un courriel de rappel vous avisant de du renouvellement à venir et vous informant de la procédure à suivre en cas d'annulation.

Les inscriptions aux activités se font principalement en ligne via notre site internet. Au besoin, il y a possibilité d'ajustement du tarif en fonction du revenu familial.

MODALITÉS DE PAIEMENT

À moins d'une entente préalable, le paiement complet est requis au moment de l'inscription pour réserver votre place. Les modes de paiement acceptés sont : crédit ou argent comptant. La place est réservée uniquement lorsque le paiement complet est effectué et que le formulaire d'inscription est complété.

ANNULATION PAR LE PARTICIPANT

Le remboursement s'applique sur le coût de l'activité uniquement. Les frais d'abonnement ne sont pas remboursables. Des règles différentes s'appliquent s'il s'agit d'un atelier avec une date unique ou d'une session d'activités.

ATELIER À DATE UNIQUE	
Annulation 48 heures ou plus avant l'activité	Annulation moins de 48 heures avant l'activité
Remboursement de la totalité moins les frais d'administration de 10%. *	Aucun remboursement sauf en cas de circonstances exceptionnelles (maladie, urgence familiale, etc.) avec justificatif.

* Ces frais sont inclus dans les limites prévues par la Loi sur la protection du consommateur.

SESSION		
Annulation avant le début de la session (48 heures ou plus)	Annulation avant le début de la session (Moins de 48 heures)	Arrêt en cours de session
Remboursement de la totalité moins les frais d'administration de 10%.	Remboursement de la totalité moins les frais d'administration de 20%.	Le participant devra payer : Le coût des séances déjà passées et une pénalité équivalente au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du coût des séances restantes, conformément à l'article 195 de la Loi sur la protection du consommateur.

ANNULATION EN CAS DE TEMPÊTE

En semaine : les activités sont annulées si le centre de services scolaire est fermé. Une annonce est faite sur nos réseaux sociaux.

La fin de semaine : l'animatrice vous contactera directement par courriel ou par téléphone pour vous aviser.

Une reprise sera proposée lorsque possible. Si la date ne convient pas, un remboursement complet vous sera offert.

ANNULATION PAR L'ORGANISME

L'organisme se réserve le droit d'annuler ou de reporter une activité en cas de nombre insuffisant de participants ou pour toute autre raison. Les personnes inscrites seront contactées rapidement. Si la nouvelle date ne convient pas, un remboursement complet sera effectué